



JORF n°0092 du 18 avril 2012 page 7001
texte n° 40

ARRETE

Arrêté du 10 avril 2012 relatif au schéma d'organisation de la transfusion sanguine de la Martinique

NOR: ETSP1220300A

Le ministre du travail, de l'emploi et de la santé,
Vu le [code de la santé publique](#), notamment ses articles L. 1224-1 et suivants et R. 1224-1 et suivants ;
Vu l'avis de l'agence régionale de santé de Martinique du 14 mars 2012,
Arrête :

Article 1

Le ressort du schéma d'organisation de la transfusion sanguine de la Martinique comprend le département d'outre-mer de la Martinique.

Article 2

Les activités de l'Etablissement français du sang accompagnées de leur localisation ainsi que la liste des établissements de santé autorisés à gérer un dépôt de sang sont annexées au présent arrêté.

Article 3

Le directeur général de la santé, la directrice générale de l'offre de soins et le président de l'Etablissement français du sang sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Annexe

A N N E X E

1. Activités de l'Etablissement français du sang accompagnées de leur localisation

TYPE D'ACTIVITÉ	VILLE/NOM SITE (2011)
1. Plateau technique de préparation des PSL	1. Fort-de-France, site de Fort-de-France
2. Plateau technique de qualification biologique du don	1. Fort-de-France, site de Fort-de-France
3. Sites fixes de collecte	1. Fort-de-France, site de Fort-de-France
4. Site de délivrance de PSL	1. Fort-de-France, site de Fort-de-France

5. Site de distribution de PSL aux établissements de santé gérant un dépôt de sang	1. Fort-de-France, site de Fort-de-France
6. Site réalisant des analyses IH Receveur	1. Fort-de-France, site de Fort-de-France

2. Liste des établissements de santé autorisés à gérer un dépôt de sang

NUMÉRO du département	NOM DE L'ES	VILLE D'IMPLANTATION de l'ES
972	Centre hospitalier régional et universitaires de Fort-de-France, Maison de la femme, de la mère et de l'enfant (MFME)	Fort-de-France
972	Clinique Saint-Paul	Fort-de-France
972	Clinique Sainte-Marie	Schoelcher
972	Centre hospitalier du Lamentin	Le Lamentin
972	Centre hospitalier Louis Domergue de Trinité	Trinité

Fait le 10 avril 2012.

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur général de la santé,

J.-Y. Grall